

Liste des obligations en matière de prescription

RIBAVIRINE BIOGARAN® 200 mg, comprimé pelliculé RIBAVIRINE BIOGARAN® 400 mg, comprimé pelliculé

	MÉDICAMENT NÉCESSITANT UNE SURVEILLANCE PARTICULIÈRE PENDANT LE TRAITEMENT	
	Pour la femme traitée	Pour l'homme traité
Conditions à respecter pour l'utilisation du traitement	<p>Test de grossesse (recherche bêta-hCG plasmatique) négatif</p> <p>Signature, par la patiente, du "formulaire d'accord de soins et de contraception" (informations sur les risques liés à une éventuelle grossesse) dont un exemplaire est à conserver par le prescripteur dans le dossier du patient</p> <p>Rappel de la nécessité de lire la notice patient présente dans la boîte</p>	<p>Signature, par le patient, du "formulaire d'accord de soins et de contraception" (informations sur les risques liés à une éventuelle grossesse) dont un exemplaire est à conserver par le prescripteur dans le dossier du patient</p> <p>Rappel de la nécessité de lire la notice patient présente dans la boîte</p>
Conditions à respecter pour le renouvellement	Négativité des tests de grossesse (recherche bêta-hCG plasmatique) mensuels	
Mentions obligatoires à faire figurer sur l'ordonnance lors de l'initiation du traitement par RIBAVIRINE BIOGARAN®*	<p>Test de grossesse (recherche bêta-hCG plasmatique) avant initiation effectué et résultat négatif</p> <p>Accord de soins et de contraception signé</p>	Accord de soins et de contraception signé
Mentions obligatoires à faire figurer sur l'ordonnance lors du renouvellement du traitement par RIBAVIRINE BIOGARAN®*	Tests de grossesse (recherche bêta-hCG plasmatique) effectués mensuellement et résultat négatif vérifié	

*Le pharmacien vérifiera avant la délivrance que ces mentions obligatoires figurent effectivement sur l'ordonnance

Nous vous rappelons que tout effet indésirable doit être déclaré au Centre régional de pharmacovigilance (CRPV) dont vous dépendez ou via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé www.signalement-sante.gouv.fr

Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr>



BIOGARAN

Information médicale et Pharmacovigilance
Tél : 0811 907 917